

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 14
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 01/09/2022

Date d'affichage : 22/09/2022

Objet de la délibération : Plan de financement pour la création d'un verger expérimental

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux

Et le quinze du mois de septembre

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la Commune sous la Présidence de Mr de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; SERENI Jacques ; de PERETTI DELLA ROCCA Don Napoléon ; MONDOLONI Antoine ; PEDINIELLI Pierre ; DUFOUR Josée ; VALLI François ; CUCCHI-FRESI Françoise.

Procuration : ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise à de LANFRANCHI Alexandre.

Absents : MAESTRATI Jean ; DERUDAS Denis ; LUCIANI Maria Lisa ; de LANFRANCHI Emmanuelle

MM.DUFOUR Josée a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune de Levie est propriétaire d'une parcelle de terre section C 310 d'une superficie d'environ 1000 m2 lieu-dit U Piratu. Sur cette parcelle est érigée le dernier four à pain du village.

La Municipalité souhaite porter ce projet qui vise à renouer avec les paysages caractéristiques façonnés par la culture arboricole et l'exploitation du foncier aménagé en terrasse.

Ce projet constitue une expérimentation et pourrait même engager une impulsion pour d'autres territoires. Il constitue à ce titre la recherche d'un modèle en lieu avec la lutte pour la préservation du patrimoine bâti, la recherche ou encore la formation liée à l'arboriculture.

La remise en état du dernier four à pain communal permettra à certaines périodes de l'année de créer des événements autour de celui-ci.

Le financement de ce projet s'établit comme suit :

COUT PREVISIONNEL DU VERGER		
Désignations	Hors Taxes	Toutes Taxes
Estimation travaux	211 000	232 100
Coût maîtrise d'œuvre	12 660	15 192
Prix de revient des travaux	223 660	247 292
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Financeurs	Hors Taxes	Toutes Taxes
Comité de Massifs	167 745	167 745
Autofinancement Commune	55 915	79 547
Total financements	223 660	247 292

Le Conseil Municipal

Où cet exposé

Et après en avoir délibéré

- Arrête le montant des travaux pour la création d'un verger expérimental
- Arrête le plan de financement tel que présenté et détaillé ci-dessus ;
- Habilité le Maire à engager la Commune à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de ces travaux, demandes de financement, passation des marchés, etc.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Alexandre de LANFRANCHI

